

croyons nous conformer seulement à la vérité en demandant au Sénat d'intervenir auprès du gouvernement français pour faire reconnaître les Polonais comme bel-ligérants.

« Ils le sont par le fait, ils le sont par le droit, nous exprimons le vœu qu'ils le soient aussi par la reconnaissance de la France.

» Nous avons l'honneur, etc.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

New-York, 6 novembre, soir. (par le *Damascus*).

L'anxiété publique est très vive au sujet de la position de l'armée fédérale à Chattanooga. Le bombardement des positions de Hooker fait croire que les confédérés sont encore en possession de la montagne de Lookout, et que l'armée du général Thomas court toujours des dangers.

Les confédérés ont subi un échec à Collierville, sur le railway de Memphis à Charleston. Le général Geary a été fait prisonnier avec son état-major.

On croit que l'armée de Lee est réduite à 30,000 hommes. On désire, à Washington, que Meade marche en avant.

Copenhague, 17 novembre.

Les autorités municipales ont présenté aujourd'hui au roi une Adresse, dans laquelle elles expriment le vœu que le projet de la constitution reçoive la signature royale.

Le roi a répondu qu'il désirait avec autant d'ardeur et de loyauté, que qui que ce soit, le bien-être du Danemark, mais qu'il avait, comme roi constitutionnel, le droit de ne se décider qu'après de mûres réflexions, et qu'il ferait connaître sa résolution par le Conseil d'Etat.

Copenhague, 17 novembre.

L'ambassadeur prussien a informé M. Hall que le cabinet de Berlin envisageait la promulgation éventuelle du nouveau projet de constitution comme aggravant essentiellement la situation.

Londres, 18 novembre.

Hier a eu lieu à Mile-End, près de Londres, le meeting convoqué par l'Association de la Ligue nationale pour l'indépendance de la Pologne.

Lord Campbell a exprimé de vives sympathies pour la Pologne. Il a entendu, pendant son séjour à Varsovie, un chef du mouvement révolutionnaire dire que l'agitation anglaise en faveur de la Pologne serait plus utile pendant l'hiver. Cette agitation doit avoir pour résultat d'amener l'Angleterre à reconnaître les Polonais comme belligérants. Dans une conversation avec le comte Zamoiski, ajoute lord Campbell, lord Russell a reconnu la justice de la demande des Polonais ; il recule cependant. L'Angleterre veut l'indépendance de la Pologne.

La résolution votée par le meeting porte que la Russie a perdu ses titres sur la Pologne et elle insiste pour que le gouvernement anglais reconnaisse les Polonais comme belligérants.

Turin, 17 novembre.

L'Italie dit que l'Anglais Bishop est compris dans l'amnistie, pour crimes politiques, qui vient d'être proclamée à Naples.

On mande de Rome que la société des chemins de fer romains s'est engagée à construire, en deux ans et demi, le railway de Civita-Vecchia à la frontière toscane.

Naples, 17 novembre.

Le Roi a signé, avant son départ, une amnistie pour les crimes politiques, les délits de presse, les contraventions aux lois forestières et aux règlements de la garde nationale, et enfin pour les réfractaires.

Lisbonne, 17 novembre.

L'invitation de l'Empereur des Français pour le congrès a été examinée hier

soir en conseil des ministres. On assure qu'elle a été acceptée.

Lisbonne, 17 novembre.

M. Antonio Jose de Avila a été désigné pour représenter le roi de Portugal au congrès de Paris.

Messine, 17 novembre.

Les avis de Malte du 15 portent que les probabilités de guerre ont exercé une influence fâcheuse sur les opérations commerciales.

On mande d'Odessa que la Russie augmente son armée dans les provinces méridionales. 160,000 hommes occupent la contrée entre la Crimée et la Gallicie, sous le commandement du général Lüders.

Les lettres de la Nouvelle-Zélande apportées par la maille des Indes, constatent que les Maories insurgés montrent beaucoup d'aptitude pour la guerre. Le fort du littoral a été muni de canons. Les Anglais attendent deux régiments de Calcutta.

Marseille, 18 novembre.

Le journal la *Correspondance de Rome* dément la nouvelle d'un projet tendant à substituer l'occupation espagnole à l'occupation française à Rome. Nous pouvons affirmer, dit la *Correspondance*, que la pensée de cette substitution n'est venue ici à la pensée de personne.

Francfort, 18 novembre.

L'Europe dit que la Bavière et les grands-duchés de Bade et de Weimar contestent, comme le gouvernement de Gotha, les droits de Christian IX sur les duchés de Sleswig et de Holstein.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Le dernier numéro du recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord contient la circulaire suivante qui vient d'être adressée par M. le préfet à MM. les maires :

« Lille, le 6 novembre 1863.

» Messieurs.

La question si vivement débattue en ce moment dans les Corps savants, de l'influence des mariages consanguins sur l'aptitude physique des générations qui en sont issues, donne une importance toute particulière aux indications que le tableau du mouvement annuel de la population doit fournir sur le nombre de ces mariages.

Or, des renseignements puisés aux sources les plus sûres autorisent à croire que ces indications sont très-notablement incomplètes en ce qui concerne particulièrement les mariages entre cousins germains. Il est d'ailleurs facile de se rendre compte des omissions de cette nature, quand on songe que les mariages dont il s'agit, n'étant pas, comme ceux qui peuvent avoir lieu entre beaux-frères et belles-sœurs, oncles et nièces, tantes et neveux, l'objet d'une prohibition légale, l'autorité municipale n'a aucun moyen régulier de les connaître.

Je viens donc vous inviter instamment, Messieurs, à vouloir bien vous assurer, à l'avenir, par une interpellation directe aux futurs époux, lorsque les pièces produites ne vous fournissent aucun renseignement sur ce point, s'ils sont ou non parents au degré de cousin germain et même de cousin issu de germain.

Les indications ainsi recueillies permettront désormais de donner à la statistique, sous ce rapport, une exactitude complète.

Agrez, etc. VALON.

Par suite d'une erreur généralement accréditée dans le public, beaucoup de personnes considèrent comme permis l'affichage des avis imprimés, qui depuis la loi du 23 juin 1857, peuvent librement circuler et être distribués sans être soumis aux droits du timbre.

Il est donc utile de rappeler qu'on ne peut transformer les avis et affiches sans se mettre en contravention aux lois concernant le timbre et la couleur des affil-

ches. C'est également une erreur que de croire qu'il est permis d'afficher des avis écrits à la main sur un papier blanc non timbré.

Il est fait une exception pour les enseignes et les écriteaux indiquant les locations d'appartements ou les changements de domicile. Mais l'apposition n'en peut être faite en exception des lois du timbre, que sur les lieux qu'ils concernent et non ailleurs.

De plus, les affiches concernant les intérêts des particuliers doivent être sur papier de couleur ; les affiches relatives aux actes de l'autorité sont seuls imprimés sur papier blanc.

En résumé, toute affiche est soumise au timbre qu'elle soit imprimée, lithographiée ou même manuscrite.

On annonce l'élaboration d'un projet de loi ayant pour but d'étendre aux notaires, greffiers et divers autres officiers ministériels l'effet de la loi du 3 juin 1852 qui relève de déchéances et d'incapacités civiles et politiques les officiers ministériels frappés de destitution.

On lit dans le *Mémorial d'Amiens* :

Au moment même où la Banque de France vient d'élever son escompte au taux anormal de sept pour cent, la Compagnie du chemin de fer du Nord annonce qu'elle escompte à bureau ouvert et à quatre pour cent les coupures des actions et obligations à l'échéance de janvier prochain.

Au marché aux grains de Lille, d'hier, il y a eu une hausse moyenne de 0 fr. 36 c. à l'hectolitre.

Nous insérons, sans commentaires, la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur.

» Votre numéro du 11 courant contient une lettre relative à la publicité des débats municipaux, qui ne peut provenir que d'un homme bien jeune et surtout bien caudé ! A cet âge on s'imagine toujours que les meilleures idées sont les plus repandues ! Erreur, mon cher Monsieur, erreur, et pour que votre correspondant ne perde plus son temps à publier des projets subversifs de toute mesure d'ordre, informez-le, S. Y. P., que la mesure qu'il propose ayant été soumise à l'Administration et au Conseil municipal par quelques membres qui partageaient cette malencontreuse opinion, (qu'ils doivent compte de leurs actes à leurs commettants !) la majorité, après de lumineux débats, s'est aperçue qu'une telle publicité porterait le trouble et le désordre dans notre bonne ville. Elle a reconnu que des gens qui parlent sont sujets à n'être pas toujours d'accord — et que cela n'est point à craindre (ou du moins ne se manifeste guère) entre gens qui se taisent ; puis enfin, émue à juste titre par la détermination d'un de ses membres ; qu'il parlerait dans chaque séance et longtemps, si l'on adoptait le régime de publicité.

» La majorité de l'assemblée a conjuré le danger en proscrivant la mesure que votre correspondant preconise si mal à propos.

» Veuillez donc lui en donner connaissance par la voie de votre estimable journal et recevoir les civilités empressées de votre abonné,

A. D.....z.

» Roubaix, 12 novembre 1863.

Nous recevons, avec prière de la publier aujourd'hui, une note relative au choix d'un emplacement convenable pour y établir le presbytère de Notre-Dame.

Les observations consignées dans cette note arrivent tardivement ; le rapport de la commission nommée par le conseil municipal étant terminé.

Un obit solennel sera célébré le lundi 23 novembre, à dix heures et demie, en

l'église St-Martin, en mémoire des membres décedés de la société de la Grande-Harmonie.

Cet obit sera suivi d'une messe de St-Cécile pendant laquelle la musique exécutera plusieurs morceaux.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 23 novembre, à 8 heures du soir. DES POTASSES ET DES SOUDES. (Suite).

Essai des soudes du commerce par le procédé de Gay-Lussac et Welter. — Titre des différentes soudes du commerce. — Renseignements importants sur la potasse. — Perlasse factice : sa fabrication. — Comment on peut distinguer les vraies potasses des potasses factices. — Importance de ces connaissances pour les savonniers et les blanchisseurs. — Importance industrielle des potasses et des soudes. — Lessive caustique dite lessive de savonnier. — Démontrer que les blanchisseurs qui ne veulent pas caustifier leurs soudes et leurs potasses sont dans l'erreur. — Prouver que l'essai des lessives tel qu'on le pratique ordinairement est grossier et défectueux.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 25 novembre, à 8 h. du soir. DE LA FORCE DES AIMANTS.

Influence du volume, de la forme, de la trempe et de la température sur la force des aimants. — Faisceaux magnétiques. — Aimants naturels armés. — Effets de la surcharge.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture.	le 18	le 19	hausse	baisse
3 % ancien.	67.15	67.15	•	•
4 1/2 au compt.	95.05	95.15	•	•

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances.

Paris, 18 novembre 1863.

Un certain nombre de projets de loi d'intérêt local ont été déposés hier et aujourd'hui sur le bureau du Corps législatif. Le projet de budget pour 1865 est à l'étude au Conseil d'Etat ; il pourra venir en délibération, sinon après le vote de l'Adresse, au moins dans le courant du mois de janvier. Rien n'empêchera dès lors la session de se terminer dans le courant d'avril ou de mai, sans prorogation.

On a déposé hier, à la cour de cassation, le rapport sur le pourvoi du *Courrier de Saint-Etienne*, condamné à la suppression, comme on se le rappelle. L'affaire viendra en état de plaidoirie sous peu de jours.

On écrit de Rome que le comte de Trani, frère du roi de Naples, a demandé et obtenu du Pape la concession de chemin de fer de Terracine à Ceprano, qui relierait la côte de la Méditerranée au chemin de fer de Rome à Naples, et établirait une communication entre la province de Frosinone et celle de la Terre de Labour. Le prince della Roca représente le comte Trani dans cette affaire. Le but immédiat de cette construction est de donner du travail aux émigrés napolitains et surtout à ceux qui appartaient à l'armée dissoute.

Des lettres de Genève insistent sur la gravité des événements qui ont eu lieu dans cette ville à l'occasion des élections politiques. Une vingtaine de personnes ont été blessées plus ou moins grièvement soit par des coups de feu, soit par des projectiles.

La 1^{re} chambre a prononcé aujourd'hui son jugement dans l'affaire de M. Buloz contre M. Barbey d'Aurevilly et Jouvin, rédacteur en chef du *Figaro*. On sait que le directeur de la *Revue des deux Mondes*, se plaignant d'avoir été diffamé, deman-

dait au tribunal de condamner MM. Barbey d'Aurevilly, auteur d'une série d'articles publiés dans le *Figaro*, à dix mille francs de dommages-intérêts.

Le tribunal a condamné solidairement MM. Barbey d'Aurevilly et Jouvin à 2,000 francs, de dommages-intérêts et aux dépens. Il a fixé à deux ans la contrainte par corps.

On dit qu'il va être formé appel contre ce jugement.

On écrit de Vienne que dans la journée du 18 un courrier du prince de Metternich a apporté des dépêches portant vraisemblablement sur l'accueil peu favorable que doit avoir reçu aux Tuileries la résolution de l'Autriche et de l'Angleterre de subordonner leur participation au congrès aux réponses qui seront données sur certaines questions préalables.

D'après une lettre écrite de Varsovie au *Times*, les arrestations de jeunes femmes et de jeunes filles continuent et s'effectuent pendant la nuit. Des prisonniers, entre autres Rawicz et Oborski, ont été frappés avec tant de fureur que ce dernier a perdu la raison. Une enfant de douze ans, fille d'un riche brasseur nommé Koliés, a été fustigée par des agents qui voulaient arracher d'elle des renseignements sur les clients habituels de son père et les conversations qu'ils tenaient.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

On lit dans la *Gazette de France* : Nous avons une bonne nouvelle à donner aux amis de M. de Christen ; la fin de sa captivité est enfin arrivée.

Nous savons de source sûre, et nous sommes autorisés à annoncer que la grâce de M. de Christen est signée.

Assurement, nousussions désiré justice, plutôt que grâce, la connaissance intime que nous avons des faits nous ayant permis et nous permettant toujours d'affirmer que notre compatriote et ami a été injustement condamné ; mais en certains cas, et celui-ci est du nombre, on ne saurait se montrer méticuleux sur les mots.

Nous préférons, en nous réjouissant de revoir incessamment celui qui vient de passer deux années de sa jeunesse dans les prisons, remercier publiquement les personnes qui ont bien voulu hâter par leur sollicitude la délivrance d'un soldat français. — Charles Garnier.

FAITS DIVERS.

Une personne qui desire garder l'anonymie a remis au préfet de la Seine la somme de 300 fr. pour être répartie entre les douze arrondissements de Paris les plus chargés de nécessités.

— On lit dans la *Patrie* :

Le nombre d'émigrants partis du Havre pendant le mois d'octobre, a été de 778, dont 681 pour New-York, 96 pour le Rio de la Plata et 1 pour Islay (Perou).

— M. Mathieu (de la Drôme) vient de faire paraître chez l'éditeur Henri Plon un *Annuaire* et deux *Almanachs*, qui renferment ses prédictions pour la fin de l'année 1863 et toute l'année 1864.

— On assure, dit l'*Union*, que toutes les mesures sont prises pour que le système de remorquage par la vapeur d'un ballon captif puisse être inauguré au printemps. Les personnes les plus timides pourront donc, l'année prochaine, se procurer le plaisir d'un voyage aérien depuis la place de la Concorde jusqu'au bois de Boulogne. Le mémoire de l'ingénieur Jules Seguin estime à 600,000 fr. environ les frais d'établissement de cette voie d'un nouveau genre, et à 140,000 fr. les frais annuels d'exploitation, en calculant à 210 le nombre de jours pendant lesquels l'état de l'atmosphère permettra les voyages. On ferait, en moyenne, treize ou quatorze courses par jour.

— On travaille en ce moment sur différents points de Paris à remplacer les conduites de distribution de ceux par des appareils d'un plus fort calibre, et qui

jeune personne, de te voir enlever ton prétendant par une autre

— Plât à Dieu que j'eusse ce bonheur ! Je n'ai que seize ans et demi, conserve-moi encore auprès de toi, mon père ! Je suis trop jeune pour me marier !

— Tu auras tout le temps de devenir en âge avant qu'il se présente un autre parti aussi avantageux !

— Père, ne me gronde plus ; je suis si triste aujourd'hui ! répondit-elle en penchant la tête.

— Pourquoi donc es-tu triste, ma fille ? demanda le général désarmé par l'accent touchant de ses dernières paroles. Nous allons avoir tant de plaisir : tous nos voisins viennent dîner, et ce soir la jeunesse dansera.

— Néanmoins, je ne suis pas gaie !

Pauvre Hedwige ! Son cœur était si vide de joie, depuis que chaque jour venait la convalescence de plus en plus qu'il n'y avait plus d'espoir ; ses larmes étaient si brûlantes et si amères, la vie lui semblait si longue, si déserte et si morte !... C'est ce qui arrive lorsque le cœur ne s'est pas encore accoutumé à porter le fardeau de ses peines et à garder le secret de ses combats. Mais, plus tard, quand on a acquis de l'empire sur soi-même, cet art qui coûte si cher, les sentiments ne sont plus si à découvert qu'ils puissent être aussi aisément aperçus que froissés.

Le voile de l'empire sur soi-même est grand, ingénieux et à plus serres dont chaque cache un feuillet tout couvert d'écriture, qui se relie ensuite dans le grand in-folio de l'expérience. On peut lire sur la page la mieux cachée le rêve printannier de la jeunesse, rose fleurie que l'on garde parmi les dessins du souvenir.

Mais Hedwige était encore loin de là.

Le soir même, elle se déroba au bruit joyeux de la salle de danse et s'enfuit vers les allées les plus obscures du jardin.

Quelle chose la tourmentait plus qu'à l'ordinaire ; elle s'étendit sur un banc de gazon et sanglota tout haut, comme on sanglote à seize ans.

Quelle était donc l'amère douleur qui l'avait frappée ? Il faut nous en enquerir. Ah ! c'est que Richard l'avait abandonnée au milieu d'une valse ! Voici comment :

Afin de pouvoir accorder une valse à son cousin, Isabelle s'était vue forcée de promettre la seconde au chambellan. Elle était déjà fatiguée, et elle sentait bien qu'elle avait tort de danser encore ; aussi, avant même d'avoir fait une seule fois le tour de la salle, fut-elle obligée de s'arrêter ; et Richard, la voyant appuyée un instant contre la porte, oublia Hedwige, le bal, tout enfin, excepté Isabelle.

Lâchant sa danseuse, il courut à Isabelle, qui prit aussitôt son bras, et il la conduisit à un sofa dans une pièce voisine.

« Laisse-moi, laisse-moi tout de suite, Richard ! »

Mais déjà le colonel, la baronne Ebba, Virginie et M^{lle} Guilla les avaient suivis. Question sur question, conseil sur conseil.

Par un effort qui ne se trahissait que dans ses yeux et dans le gonflement des veines de son front, Isabelle parvint à rester calme, froide, presque immobile.

« Pourquoi, au nom du Ciel, toute cette émotion ? Ce n'est rien du tout. Je ne puis pas supporter la valse. Ne vous inquiétez donc pas, mais laissez-moi seule un instant ! »

Ce ne fut qu'après quelques objections

et quand on la vit manifester de l'impatience que l'on céda au désir d'Isabelle.

« Apporte-moi mon chape ! » dit-elle tout bas à sa cousine. Virginie s'empressa de l'aller chercher, mais ce fut en vain qu'elle demanda la permission de rester auprès d'elle.

« Ma chère Virginie, lui répondit Isabelle en s'efforçant de sourire, je serais au désespoir d'enlever au chambellan la personne qui me remplacera le mieux ! Va, va-t-en ! »

Ces derniers mots furent prononcés d'un ton presque impératif — Virginie se retira.

Dès qu'Isabelle, restée seule, eut verrouillé la porte, son masque d'emprunt tomba aussitôt. Elle arracha presque sa robe, desserra tous ses lacets, et s'enveloppant de son chape, elle s'étendit sur le sofa et s'enfonça profondément la tête dans les coussins. Si quelqu'un était capable de maîtriser sa douleur, c'était bien elle ; son mouchoir, tout déchiré de ses morsures, en fournissait la preuve. De son lit de douleur, pas le moindre bruit ne parvint à l'extérieur ; mais elle entendit son père dire à la baronne Ebba, dans la pièce voisine :

« Ce n'est qu'un léger vertige ! Il fait un peu étouffant dans cette salle. Je crois qu'elle s'est endormie ! »

Au bout d'une heure moriellement longue, Isabelle sortit la tête des coussins, se leva et se plaça devant la glace. Ses traits étaient décomposés ; elle ne s'en effraya point. Le faible sourire avec lequel elle se considéra respirait la douleur et la résignation, mais non l'effroi. Tirant de son chignon un petit peigne d'écaillé, elle lissa ses cheveux et frisa ses boucles ; et, après avoir mouillé son front et ses joues

de quelques gouttes de l'eau de Cologne que Virginie lui avait laissée, elle rattacha sa robe très-légèrement et se drapa de son chape. Ce dernier soin lui prit assez de temps, et, on ne peut le nier, un peu de coquetterie se glissa dans chaque pli. Lorsque la toilette fut terminée et que les traits d'Isabelle eurent repris leur sérénité ordinaire, elle se dirigea vers la porte du salon, non pas cependant sans s'être retournée encore une fois pour jeter sur la glace un dernier coup d'œil scrutateur. La glace donna une réponse satisfaisante : son maintien était noble et fier, son front lisse, ses yeux calmes et limpides — à peine un léger nuage trahissait-il une indisposition passagère et déjà effacée.

Isabelle rentra au salon : tout le monde l'entoura ; mais elle ne vit pas Richard. Une foule de questions empressées vinrent l'assiéler, et elle y répondit de l'air le plus amable. Elle se trouvait, disait-elle, parfaitement bien maintenant ; elle ne savait pas elle-même si c'était la danse, la chaleur, ou un verre d'eau qui avait causé son indisposition — probablement tout cela réuni — elle n'osait donc plus danser de la soirée. Isabelle savait bien qu'elle venait de le faire pour la dernière fois : ce mouvement, tout comme la nécessité de faire toilette, lui était extrêmement pénible, insupportable ; et, pendant l'heure qui venait de s'écouler, elle s'était promis de ne plus accroître ses souffrances par ces deux désagréments qu'elle pouvait éviter.

Mais où était Richard ? où était la petite demoiselle ?

Cette dernière sanglotait sur le banc de gazon vers lequel elle s'était enfuie, non pas lorsque Richard l'avait quittée, mais lorsqu'il était rentré au salon sans s'approcher d'elle pour lui adresser le moindre mot d'excuse. A ce procédé si dur, son pauvre petit cœur souffrant et oppressé, n'avait pu résister plus longtemps au besoin de se soulager par des larmes ; elle était sortie furtivement.

Richard ne s'aperçut point de son absence — elle n'occupait pas une seule de ses pensées ; — mais, dans sa propreangoisse, importune du babil et des réflexions de la société, il avait aussi gagné le jardin quelques instants après.

Cependant toutes ses pensées étaient restées dans cette pièce, d'où il venait d'être banni. Il allait et venait, les bras croisés ; la sueur de l'anxiété coulait de son front. Il ne s'apercevait pas que ses pieds foulaient les belles fleurs des bordures, qu'il se frappait la tête contre les branches des arbres. Il marchait, il marchait toujours. Arrivé sur le rivage, où soufflait un vent du nord froid et piquant, il s'étendit par terre. Ce fut une volupté pour lui que de se baigner dans la rosée, et de sentir l'haleine de la mer se confondre avec la sienne.

M^{me} EULIE CARLEN.

(La suite au prochain numéro).

AVIS

TOPIQUE SAISSAC, spécifique unique pour la guérison des cors, œils de perdrix, oignons, durillons. Il enlève la douleur de suite, fait tomber la racine en peu de jours, 22,000 certificats et lettres de remerciements attestent son infailibilité. Paris, pharmacie 18, rue Fontaine-Molière. A Roubaix, chez M. COILLE, pharmacien, Grande-Place.